

ADM- 39-2023

TRAVAUX PUBLICS

CRÉATION D'UN BRANCHEMENT D'EAUX USÉES

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE
STATIONNEMENT rue ABÉLARD

Karine PLISSONNIER, 1^{er} Adjoint de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par le GRAND CHALON – Direction de l'eau et de l'assainissement - 16 rue Louis Jacques THENARD – 71 100 CHALONS-SUR-SAONE tendant à obtenir l'autorisation de réaliser les travaux de raccordement au réseau d'assainissement de l'immeuble sis au n°10 rue ABELARD – 71 380 SAINT-MARCEL,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient d'interdire le stationnement et la circulation rue Abélard à SAINT-MARCEL,

ARRÊTE

Article 1er : A compter du 13 mars 2023 et jusqu'au 17 mars 2023 de 8h00 à 17h30, lorsque la signalisation est en place, rue Abélard dans sa portion entre la place de l'église et la Grande Rue :

- le stationnement des véhicules sera interdit
- la circulation des véhicules sera interdite et la rue sera barrée

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le GRAND CHALON, en charge des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Aussitôt l'achèvement des travaux, le GRAND CHALON devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 07 mars 2023

Le 1er Adjoint,

Signé : Karine PLISSONNIER

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le **09 MARS 2023**
Le 1er Adjoint
Karine PLISSONNIER

